



**CTSD de la Cour d'Appel de Rennes**

**du 16 novembre 2020**

Messieurs les chefs de cour,

La situation sanitaire de notre pays est en pleine dégradation, aussi, pour lutter contre cette deuxième vague qui s'annonce tout aussi violente que la première, les autorités ont décidé le 28 octobre d'un confinement partiel et de l'instauration du télétravail pouvant aller jusqu'à cinq jours par semaine pour les agents de la fonction publique. A l'évidence le respect des gestes barrières et le port du masque ne suffisent plus à contenir la pandémie. Qu'en est il de cette possibilité offerte à tous les agents des greffes de notre ressort de télétravailler ? Vouloir maintenir la quasi-intégralité de l'activité au sein des juridictions est d'autant plus risqué que le télétravail est refusé ou impossible à mettre en place pour une très large majorité d'agents. Lors du CTSD du 7 juillet dernier, vous aviez exprimé fort et clair votre désapprobation des PCA (plan de continuité d'activités), que vous aviez d'ailleurs largement édulcoré et ce, dès courant avril, pour vous la « machine » doit donc « tourner » quelqu'en soit les conséquences. L'UNSA SJ vient ici vous répéter à nouveau qu'il est donc urgent d'activer tous les outils permettant de protéger les agents afin de sauvegarder le service public de la Justice, et que le télétravail fait partie intégrante des possibilités qui vous sont offertes, de maintenir l'activité judiciaire et de préserver au mieux la santé des agents. Pour l'ensemble des collègues, durant cette période de crise sanitaire, le télétravail ne doit en aucun cas rester un leurre !

Comment aujourd'hui ne pas dénoncer la politique de recrutement qui est mise en place au sein de notre Direction : recruter des contractuels, catégories A et B, sans formation, si ce n'est pas brader l'expérience et le savoir-faire de nos métiers, l'UNSA SJ ne sait pas ce que c'est !!! A la lecture des fiches de postes de ces derniers, nous dénonçons une attaque sans précédent des statuts, et en particulier celui du greffier. Sur Tweeter, le 22 octobre dernier, Monsieur le Premier Président, vous vous gargarisiez du sort heureux de 8 des 9 tribunaux judiciaires du ressort, qui allaient bénéficier de l'arbitrage de la Chancellerie en moyens contractuels. Quel cynisme ! Se vanter ainsi de la grande braderie de nos métiers, de l'affaiblissement à venir du service public de la justice, et quel manque d'ambition pour le devenir de notre institution !

Oui il y a urgence à soulager les agents des greffes, oui il y a urgence à améliorer la réponse de notre institution à l'égard des citoyens, MAIS PAS A N'IMPORTE QUEL PRIX ! Les juridictions ont besoin de gens formés, d'expériences acquises au fil du temps, pour mieux répondre au besoin de nos concitoyens. Depuis des années, l'UNSA sj dénonce l'absence de politique de gestion prévisionnelle des emplois, et de la nécessité absolue de recruter des adjoints techniques et administratifs, des Secrétaires Administratifs, des Greffiers, des Directeurs, des Attachés, chacun dans son rôle, chacun dans ses fonctions : Ces emplois contractuels ne viendront, malgré eux, qu'accentuer le manque de clarté des fonctions de chacun au sein de nos services.

Tout ceci pour soit disant renforcer la Justice de Proximité, on croit rêver !

Elus UNSA SJ au CTSD de Rennes